



Déclaration liminaire du SNALC à la FSSSCT académique du 2 mai 2023

Le SNALC a dénoncé la suppression des CHSCT, dès qu'elle a été décidée en 2019, dans la loi de transformation de la fonction publique. Dans notre académie, le CHSCT a prouvé au fil des années qu'il avait un rôle important à jouer dans la prévention des risques quels qu'ils soient. Les visites d'établissement ont permis de faire évoluer favorablement des situations difficiles et par là-même ont permis d'améliorer les conditions de travail des personnels.

C'est pourquoi le SNALC espère que la F3SCT, qui est mise en place ce jour, pourra continuer le travail et les missions du CHSCT. Les personnels ont commencé à prendre l'habitude d'utiliser les registres, en particulier le RSST, et cela permet de voir qu'il y a fort à faire dans le domaine de la santé, la sécurité et les conditions de travail. Dans le Var, suite à un groupe de travail en mars 2019, un protocole de gestion des EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers) pour le 1^{er} degré a été mis en place. Les fiches RPS ou SST dématérialisées sont de plus en plus nombreuses et ne concernent désormais plus seulement les EBEP. C'est la preuve que cette dématérialisation est nécessaire, en particulier pour traiter des RPS et doit être étendue à tous les établissements, pas seulement les écoles. Le SNALC est donc satisfait de voir inscrit à l'ordre du jour un point sur la dématérialisation du RSST.

La multiplicité, dans le Var, des fiches SST concernant des élèves en situation de handicap qui sont accompagnés ou pas par des AESH, est aussi un signe que l'inclusion scolaire telle qu'elle existe a ses limites. Faire peser sur les enseignants la responsabilité de la réussite des élèves en situation de handicap, quels que soient ces handicaps, en brandissant l'argument d'autorité « C'est la loi, vous n'avez pas le choix. » et balayer leurs interrogations légitimes avec la miraculeuse différenciation pédagogique, cela se heurte au principe de réalité et c'est bien ce que nous disent toutes ces fiches SST. Le SNALC considère que l'inclusion au rabais, qui se fait dans la souffrance des élèves en situation de handicap, des autres élèves, des professeurs, des AESH et des parents, n'est pas digne de notre pays.